



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Cahors, le 5 octobre 2021

**Amélioration de la situation épidémiologique :
le préfet du Lot modifie les modalités
d'obligation du port du masque**

Depuis cinq jours, le département du Lot affiche un taux d'incidence inférieur à 50 cas pour 100 000 habitants. En conséquence, le préfet du Lot a décidé d'adapter les mesures relatives au port du masque, actuellement en vigueur.

Dans les écoles maternelles et primaires, les élèves âgés de moins de 11 ans ne sont plus soumis à l'obligation du port du masque. Les enseignants le restent.

Par ailleurs, les modalités d'obligation du port du masque dans les autres établissements recevant du public ont été modifiées. **Dans les établissements dans lesquels le passe-sanitaire est obligatoire, l'obligation du port du masque est levée, sauf dans les cafés, bars et restaurants, à l'intérieur, comme à l'extérieur.**

Pôle de la communication
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex